

## Appel à contribution des membres du Conseil de développement du Pays du Mans et de son agglomération

Objet : Saisine de Le Mans Métropole dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme communautaire (PLUc)

### ***Pourquoi solliciter le Conseil de développement ?***

**Instance consultative**, à l'échelle de la Métropole et du Pays du Mans au travers de laquelle les représentants de la société civile s'impliquent dans la définition des orientations pour l'organisation et le développement du territoire.

**Instance représentative** de la diversité des acteurs du territoire, à même d'avoir une vision croisée des enjeux, et des réponses appropriées.

**Instance qui déjà donné par le passé un avis sur les enjeux de développement du territoire** dans le cadre du SRADDT des Pays de la Loire et du SCoT du Pays du Mans.

> Emboîtement des échelles entre ces différentes contributions : après le SRADDT, le SCoT, le PLUc de Le Mans Métropole.

Problématique posée :

**En quoi les enjeux du PLU communautaire rejoignent les orientations portées à l'échelle du Pays, et plus largement à celle du Pôle Métropolitain ?**

**Comment les articuler ?**

### **Définition des orientations du PADD**

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable doit définir les orientations générales en matière d'aménagement, d'habitat, de paysage, de protection de l'environnement, de réseaux d'énergie, de développement économique ... (art. L151-5 du code de l'Urbanisme).

Une vision prospective : un projet à l'horizon 2030.

Des orientations à privilégier face aux principaux enjeux de demain.

# Contributions

Vous êtes membres du Conseil de développement du Pays du Mans, vous avez la possibilité de nous faire part de vos préconisations en renseignant les questions ci-dessous et en nous les retournant par mail à l'adresse suivante : [contact@paysdumans.fr](mailto:contact@paysdumans.fr)

Date limite des retours fixée au : **jeudi 9 février à 17H00.**

Une réunion de restitution de la contribution du Conseil de développement, par les membres du Bureau, en Comité de Pilotage du PLU communautaire étant fixée le 28 février, les membres du Bureau se réuniront le 13 février pour finaliser le document qui sera remis aux élus communautaires.

Développement résidentiel : [Comment concilier aspiration des ménages à la maison individuelle et enjeux environnementaux ?](#)

Mobilités : [Face aux défis environnementaux, quelle place et quelle articulation entre les différents modes de déplacement ?](#)

Economie : Quel développement dans un contexte de prise en compte forte des impacts environnementaux ?

Environnement : comment faire des enjeux de protection une valeur ajoutée pour le territoire ?

Transition énergétique : quel équilibre entre développement territorial, économie des ressources, protection des espaces naturels ?

Autres thématiques : si vous le souhaitez, vous êtes libre de nous faire d'autres propositions, merci les mentionner ci-dessous.